



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Allocations de logement et APL

Question écrite n° 10177

#### Texte de la question

M Edmond Alphandery expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, que le recent relevement du montant en deca duquel les aides personnelles au logement ne sont plus versees aux allocataires se traduit pour certains d'entre eux par une perte de ressources non negligeeable. Une solution consistant a verser aux allocataires de maniere trimestrielle ou semestrielle les aides dont le montant est situe entre l'ancien seuil de versement (50 F) et le nouveau (100 F) devrait apporter une solution satisfaisante a ce probleme sans pour autant remettre en cause l'effort engage par le Gouvernement pour diminuer le cout de la gestion des regimes d'aides personnelles au logement. Il lui demande de lui indiquer l'accueil qu'il entend reserver a cette proposition.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le relevement de 50 F a 100 F du seuil en dessous duquel les aides personnelles au logement (aide personnalisée au logement et allocation de logement) ne sont pas versees repondait a deux preoccupations. D'une part, le cout de gestion des aides est pour une large part independant du nombre de versements effectues dans l'annee ; de l'ordre de 40 F par mois, il etait disproportionne par rapport au seuil precedent de 50 F D'autre part, les economies sur les aides personnelles au logement decidees par le Gouvernement devaient porter prioritairement sur les beneficiaires dont les revenus etaient les moins faibles ; ceux qui percevaient entre 50 F et 100 F sont precisement les beneficiaires qui, pour une taille de famille et un type de parc donne, ont les revenus les moins faibles. Une telle disposition s'integre donc dans un objectif de recentrage des aides de la collectivite sur les categories modestes. Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisage de supprimer le seuil de non versement des aides personnelles au logement ni d'effectuer des versements groupes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alphandery Edmond](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10177

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 1989, page 936